

Communiqué de presse Depuis plusieurs mois, une véritable campagne est menée contre une association, l'ASTI, qui se trouve mise en cause par les autorités de l'Etat et la municipalité d'Orléans.

Je tiens à m'exprimer publiquement pour dire mon désaccord avec cette campagne.

Les réfugiés politiques, les demandeurs d'asile qui viennent frapper à notre porte parce qu'ils sont victimes de sévices et de violences de toutes sortes dans leur pays d'origine, parce qu'ils en sont pourchassés, ont droit à être accueillis par les pays démocratiques comme la France. C'est un droit imprescriptible reconnu depuis 1951 par la Convention de Genève.

Lorsqu'ils arrivent en France, les réfugiés n'ont, par définition, pas d'adresse.

Il existe, certes, des dispositifs publics prévus pour les prendre en charge – les centres d'accueil pour demandeurs d'asile (CADA) –, mais ceux-ci n'ont pu accueillir, faute de place, que 10 % environ des demandeurs d'asile arrivés dans notre pays en 2003.

Il est donc heureux qu'il y ait des associations qui se préoccupent de venir en aide aux personnes et aux familles concernées. Je tiens à saluer leur travail. Comme je salue le travail des nombreux fonctionnaires de l'Etat et des collectivités locales ainsi que des élus qui, dans beaucoup de communes, font le maximum pour venir en aide aux êtres humains en détresse qui se tournent vers la France parce que – ne l'oublions pas – ils ont une certaine idée de notre pays, défenseur des droits de l'homme et des libertés.

En réalité, les ouvriers sont trop peu nombreux, et la tâche est lourde.

Alors, pourquoi à Orléans et dans le Loiret, cette guerre d'usure contre l'ASTI ?

Le problème, ce n'est pas l'ASTI, c'est le sort des réfugiés.

Ce n'est pas la faute de l'ASTI si les délais d'examen du statut de réfugiés et des recours sont aussi longs. M. BORLOO, ministre du Gouvernement, s'en est ému avec force.

Ce n'est pas la faute de l'ASTI si le nombre de places en CADA est notoirement insuffisant.

Ce n'est pas la faute de l'ASTI si des Soudanais s'efforcent de vivre à SAINT-JEAN LE BLANC, dans des conditions d'hygiène intolérables, et qui ne peuvent plus durer.

Ce n'est pas la faute de l'ASTI si les déclarations ministérielles musclées sur l'accélération des procédures et les reconduites à la frontière ne sont pas suivies des effets annoncés.

Ce n'est pas la faute de l'ASTI si la loi récente aggrave, comme on pouvait le craindre, la situation des demandeurs d'asile au lieu d'y apporter réponse.

Cette situation, je la connais. Je reçois chaque semaine des familles en détresse qui n'ont pas – ou pas encore – de titre à résider en France, qui ne peuvent pas non plus être expulsées, qui ne le seront pas, et dont les parents ne peuvent pas travailler et ne peuvent pas non plus, faute de moyens financiers, trouver un logement. Je ne vois d'autre solution que de demander aux pouvoirs publics de prendre, dans ces cas là, des décisions à titre humanitaire, pour éviter que ces familles ne soient dans une totale impasse. Y a-t-il une alternative ? Laquelle ?

J'ajoute que c'est une politique de Gribouille que d'imaginer, ou de faire croire, que la fermeture de l'ASTI règlera le problème. L'ASTI n'invente pas les demandeurs d'asile. Ils sont là. La situation est pareillement difficile dans un certain nombre de départements. Déplacer le problème, ce n'est en aucun cas le régler.

Je demande donc que cette guerre d'usure contre l'ASTI cesse et qu'on s'emploie plutôt à unir toutes les énergies pour venir en aide aux demandeurs d'asile et aux réfugiés.

Jean-Pierre SUEUR

Sénateur du Loiret

Télécharger le communiqué au format pdf

Droit d'asile : il est absurde de transformer l'ASTI en bouc émissaire

Publication : lundi 11 octobre 2004 00:00

[Télécharger le fichier](#)